



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des citoyens-nes de la commune de Goesdorf qu'une séance publique du conseil communal aura lieu

Vendredi, le 29 mai 2026 à 8.30 heures.

Cette réunion se déroulera dans la salle de séance de la maison communale à
L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht.

Séance publique

Ordre du jour

1. **État des restants 2025**
2. **Décisions à prendre dans le cadre du Pacte Climat (« Energie- & Klimaleitbild » etc)**
3. **Enseignement fondamental de la commune de Goesdorf**
Décisions à prendre sur l'organisation scolaire provisoire 2026/2027 ainsi que les plans scolaires afférents
4. **Remplacement de membres au sein de différentes commissions consultatives communales**
5. **Fixation des taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal**
6. **Décision(s) à prendre au sujet d'un projet concernant la réfection de chemins ruraux ou vicinaux – année 2026**
7. **Révision des redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine et à l'assainissement des eaux usées**
8. **Modification(s) budgétaire(s) 2026**
9. **Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption**
10. **Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE**
11. **Transaction(s) immobilière(s) – acte(s) notarié(s)**
12. **Règlement(s) temporaire(s) de la circulation**
13. **Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables**
14. **Demande(s) de subside**
15. **Titres de recettes**
16. **Communications du collège des bourgmestre et échevins / Divers**

Huis clos

Ordre du jour

1. **Enseignement fondamental :**
Propositions de réaffectation pour les postes vacants d'institutrice ou d'instituteur auprès de la commune de Goesdorf, publiés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
2. **Demande de réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal**

- 3. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal**
- 4. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal**

Goesdorf, le 20 mai 2026.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

(s.) Jean-Paul MATHAY

le Secrétaire communal,

(s.) Paul MERGEN

En vertu des dispositions de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le présent avis est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de manière usuelle ainsi que sur le site internet de la commune de Goesdorf (www.goesdorf.lu).